

Imagine la futurité

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du mardi 18 novembre 2025  
DELIBERATION n°2025\_11\_16

## NOUVELLE COMPOSITION DE LA COMMISSION EXTRACOMMUNAUTAIRES DEVELOPPEMENT SOCIAL

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, également convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX
En exercice	Présents	Votants	
50	35	41	
Quorum : 26			

## Présents / Membres titulaires :

Jean GORIOUX – Catherine DESPREZ (a reçu pouvoir de Frédérique RAGOT) – Christian BRUNIER – Raymond DESILLE – Micheline BERNARD - Eric BERNARDIN (a reçu pouvoir de Jean-Michel SOUSSIN) – Gilles GAY – Pascal TARDY – Christophe RAULT – Anne-Sophie DESCAMPS – Didier BARREAU – Pascale GRIS - Barbara GAUTIER – Christelle GRASSO – Marie France MORANT - François PELLETIER (a reçu pouvoir de Joël LALOYAUX) – Baptiste PAIN (a reçu pouvoir de Olivier DENECHAUD) – Emmanuel JOBIN - Florence VILLAIN – Pascal MAGINOT (a reçu pouvoir de Angélique PEINTRE) – Catherine MOREAU – Lydia BERETTI - Philippe BARITEAU – Bruno CALMONT - Philippe BODET - Christophe FOLOPPE - Valérie RIVÉ – Marylise BOCHE - Sylvie PLAIRE (a reçu pouvoir de Stéphane AUGE) - Jean-Yves ROUSSEAU – Kevin BAYNAUD – Laurent ROUFFET – Didier TOUVRON – Danielle BALLANGER

## Présents/ Membres suppléants :

Richard MOREAU

## Absents :

Hervé GAILDRAT (excusé), David CHAMARD (excusé)  
 Éric GUINOISEAU, Emmanuel NICOLAS, Steve GABET, Matthieu CADOT, Pascale BERTEAU,  
 Younes BIAR, Thierry BLASZEZYK

Secrétaire de Séance :	Auteur de l'acte : Jean GORIOUX, Président
Baptiste PAIN	
Convocation envoyée le :	Télétransmission en préfecture le : 27 NOV. 2025
12 novembre 2025	n°: 017-200041614-20251118-2025_11_16-DE
Affichage de la convocation le :	Date de publication sur le site Internet :
12 novembre 2025	27 NOV. 2025

NOUVELLE COMPOSITION DE LA COMMISSION EXTRACOMMUNAUTAIRE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-21, L. 2121-22, L. 5211-1 et L.5211-40-1,

**Vu** les délibérations n° 2020-07-01 et 2020-07-04 du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 portant installation du Conseil et élection du Président,

**Vu** la délibération 2020-07-54 du Conseil Communautaire du 28 juillet 2020 portant création de la commission « développement social »,

**Vu** les délibérations n°2020-11-04 du 17 novembre 2020, n°2023-10-23 du 17 octobre 2023, n°2024-06-07 du 18 juin 2024, n°2025-01-18 du 21 janvier 2025 et n°2025-02-12 du 25 février 2025 portant modification de la composition de la commission « développement social »,

**Vu** l'avis favorable de la Conférence des Maires en présence des membres du bureau le 4 novembre 2025,

**Considérant** que Madame Alisson CURTY était membre de la commission extracommunautaire « développement social » au sein de la Communauté de Communes Aunis Sud et seule représentante de la commune de Ciré d'Aunis au sein de cette instance,

**Considérant** que la composition de la commission « développement social » prévoit la représentation d'un élu pour chacune des communes membres de la Communauté de Communes Aunis Sud,

**Monsieur Jean GORIOUX, Président**, indique qu'il y a donc lieu de désigner un nouveau représentant au sein de la commission extracommunautaire « développement social ».

**Madame Catherine MOREAU a fait acte de candidature.**

*Rappel de la composition de la commission :*

Elus communautaires

Monsieur Christian BRUNIER	(Le Thou)
Madame Marie-France MORANT	(Aigrefeuille d'Aunis)
Madame Evelyne COTTEL	(Breuil la Réorte)
Madame Angélique PEINTRE	(Chambon)
Madame Alisson CURTY	(Ciré d'Aunis)
Monsieur Emmanuel NICOLAS	(Genouillé)
Madame Christelle GRASSO	(Landrais)
Monsieur Steve GABET	(Marsais)
Madame Céline ROUIL	(Saint Crépin)
Madame Pascale BERTEAU	(Saint Georges du Bois)
Madame Pascale GRIS	(Surgères)
Monsieur Thierry BLASZEZYK	(Vouhé)
Madame Lydia BERETTI	(La Devise)

Elus municipaux

Madame Laurence CELESTE	(Anais)
Madame Angèle LEMOSQUET	(Ardillières)
Madame Sylvie TAROT	(Ballon)
Monsieur Pierre-Yves MERCKEL	(Bouhet)
Madame Claire DRAPEAU	(Forges)
Madame Marie-Laure FELIX	(Puyravault)
Madame Stéphanie DUFAITRE	(Saint Mard)
Madame Amélie DEBENAIS	(Saint Pierre d'Amilly)
Madame Nadia MORIN	(Saint Pierre La Noue)
Madame Gwenaëlle DENIS	(Saint Pierre La Noue)
Monsieur Olivier JOUANNEAU	(Saint Saturnin du Bois)
Madame Christine DESFOUGERES	(Le Thou)
Monsieur Alain FABROL	(Virson)

Considérant que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, conformément aux articles L2121-21 par renvoi du L5211-1 du CGCT, décide à l'unanimité de ne pas procéder à un vote à bulletins secrets.

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

#### A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Elit Madame Catherine MOREAU, membre de la Commission Extracommunautaire « développement social »,
- Approuve la nouvelle composition de la Commission Extracommunautaire « développement social » :
  - Elus communautaires
  - Monsieur Christian BRUNIER (Le Thou)
  - Madame Marie-France MORANT (Aigrefeuille d'Aunis)
  - Madame Evelyne COTTEL (Breuil la Réorte)
  - Madame Angélique PEINTRE (Chambon)
  - Madame Catherine MOREAU (Ciré d'Aunis)
  - Monsieur Emmanuel NICOLAS (Genouillé)
  - Madame Christelle GRASSO (Landrais)
  - Monsieur Steve GABET (Marsais)
  - Madame Céline ROUIL (Saint Crépin)
  - Madame Pascale BERTEAU (Saint Georges du Bois)
  - Madame Pascale GRIS (Surgères)
  - Monsieur Thierry BLASZEZYK (Vouhé)
  - Madame Lydia BERETTI (La Devise)
  - Elus municipaux
  - Madame Laurence CELESTE (Anais)
  - Madame Angèle LEMOSQUET (Ardillières)
  - Madame Sylvie TAROT (Ballon)
  - Monsieur Pierre-Yves MERCKEL (Bouhet)
  - Madame Claire DRAPEAU (Forges)
  - Madame Marie-Laure FELIX (Puyravault)
  - Madame Stéphanie DUFAITRE (Saint Mard)
  - Madame Amélie DEBENAIS (Saint Pierre d'Amilly)
  - Madame Nadia MORIN (Saint Pierre La Noue)
  - Madame Gwenaëlle DENIS (Saint Pierre La Noue)
  - Monsieur Olivier JOUANNEAU (Saint Saturnin du Bois)
  - Madame Christine DESFOUGERES (Le Thou)
  - Monsieur Alain FABROL (Virson)
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération,

AR Prefecture

017-200041614-20251118-2025\_11\_16-DE  
Reçu le 27/11/2025

Pour Extrait Conforme :

Les Signatures sont au registre.  
Fait à Surgères,  
Le 25 novembre 2025

Le Président

Jean GORIOUX



Le secrétaire de séance

Baptiste PAIN

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application Internet Télerecours d'loyens à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.